

FONDATION D'ENTREPRISE ORANGE

111 QUAI DU PRESIDENT ROOSEVELT
92130 ISSY-LES-MOULINEAUX

ETATS FINANCIERS

EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2025

SOMMAIRE :

BILAN ACTIF	Page 3
BILAN PASSIF	Page 4
COMPTE DE RESULTAT (1ERE PARTIE)	Page 5
COMPTE DE RESULTAT (2EME PARTIE)	Page 6

ANNEXES

1. Description de l'objet social et activités générales.....	Page 7
2. Evènements significatifs de l'exercice	Page 7
2.1. Comptes 2025	Page 7
3. Principes, règles et méthodes comptables	Page 7
3.1. Référentiel.....	Page 7
3.2. Comparabilité des exercices.....	Page 8
3.3. Méthodes d'évaluation	Page 8
3.3.1. Les immobilisations.....	Page 8
3.3.2. Les valeurs mobilières de placement et autres instruments financiers.....	Page 8
3.3.3. Les créances.....	Page 8
3.3.4. Les disponibilités	Page 8
3.3.5. Les provisions risques et charges	Page 8
3.3.6. Les fonds dédiés.....	Page 8
3.3.7. Les Impôts	Page 8
4. Notes explicatives sur le bilan	Page 9
4.1. Etat des créances	Page 9
4.2. Dépréciation.....	Page 9
4.3. Trésorerie	Page 9
4.4. Fonds dédiés	Page 9
4.5. Etat des dettes	Page 9
4.6. Charges à payer par poste de bilan.....	Page 9
5. Notes explicatives sur le Compte de résultat	Page 10
5.1. Versement du fondateur.....	Page 10
6. Autres informations	Page 10
6.1. Effectif moyen	Page 10
6.2. Rémunération des trois principaux dirigeants.....	Page 10
6.3. Engagements et sûretés réelles consentis et reçus	Page 10
6.3.1. Engagements donnés	Page 10
6.3.2. Engagements reçus	Page 10
6.4. Evènements post-clôture.....	Page 10
6.5. Contributions volontaires en nature	Page 10
7. Tableau des fonds dédiés.....	Page 11
8. Avenant n°4 pour le programme d'action pluriannuel	Page 12

BILAN - ACTIF

En euros	Exercice clos 31 déc. 2025			Exercice clos 31 déc. 2024
	Règlement ANC 2022-06			Publiés
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
Frais d'établissement (I)	0	0	0	0
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles :				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles :				
Terrains				
Constructions				
Instal. techn., mat. et out. indus.				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières :				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (II)	0	0	0	0
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances :				
Avances et acomptes versé sur commandes				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	435		435	435
Charges constatées d'avance				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	6 817 710		6 817 710	7 433 312
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	6 818 145	0	6 818 145	7 433 747
Frais d'émissions des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecart conversion et différences d'évaluation actif (VI)				
TOTAL GENERAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	6 818 145	0	6 818 145	7 433 747

BILAN - PASSIF

En euros	Exercice clos 31 déc. 2025	Exercice clos 31 déc. 2024
	Règlement ANC 2022-06	Publiés
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice		
Situation nette (sous total)	0	0
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I) - FONDS PROPRES	0	0
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	2 893 049	3 294 255
TOTAL (II) - FONDS REPORTES ET DEDIES	2 893 049	3 294 255
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III) - PROVISIONS	0	0
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emp. dettes / Ets Crédit		
Emp. dettes fin. divers		
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commande en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	139 708	339 217
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	22 863	39 168
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	3 762 525	3 761 107
Produits constatés d'avance		
TOTAL (IV) - DETTES	3 925 096	4 139 492
Ecart conv. et différences d'évaluation passif (V)		
TOTAL GENERAL PASSIF (I + II + III + IV + V)	6 818 145	7 433 747

COMPTE DE RESULTAT (1ERE PARTIE)

En euros	Exercice clos 31 déc. 2025	Exercice clos 31 déc. 2024
	Règlement ANC 2022-06	Publiés
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
<i>dont vente de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de service		
<i>dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs	7 155 000	7 000 000
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	7 000 000	7 000 000
Ressources liées à la générosité du public	0	0
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	155 000	
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés	949 458	200 000
Autres produits	138 580	50 567
Total des produits d'exploitation (I)	8 243 038	7 250 567
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock march.		
Autres achats et charges externes	30 854	263 246
Aides financières	7 736 331	5 833 490
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires		
Cotisations sociales		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Reports en fonds dédiés	548 252	2 284 641
Autres charges		1
Total des charges d'exploitation. (II)	8 315 437	8 381 378
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-72 399	-1 130 811

COMPTE DE RESULTAT (2EME PARTIE)

En euros	Exercice clos 31 déc. 2025	Exercice clos 31 déc. 2024
	Règlement ANC 2022-06	Publiés
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	95 262	163 201
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions v.m.p. et instruments de trésor		
Total des Produits financiers. (III)	95 262	163 201
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilés		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions v.m.p. et instruments de trésor		
Total des Charges financières (IV)	0	0
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	95 262	163 201
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I - II + III - IV)	22 863	-967 610
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		1 006 778
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		0
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	0	1 006 778
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	22 863	39 168
TOTAL PRODUITS (I+III+V)	8 338 300	8 420 546
TOTAL CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	8 338 300	8 420 546
EXCEDENT OU DEFICIT	0	0
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature	421 299	537 724
Bénévolat	1 503 357	2 029 574
TOTAL	1 924 656	2 567 298
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens	421 299	537 724
Prestations en nature		
Personnel bénévole	1 503 357	2 029 574
TOTAL	1 924 656	2 567 298

ANNEXES

Les informations ci-après constituent l'annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2025 dont le total est de 6.818.145 euros et au compte de résultat de l'exercice dégagant un résultat nul, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1. Description de l'objet social et des activités générales

La Fondation d'entreprise Orange agit pour l'éducation et la culture, vecteurs d'émancipation et de création de lien social.

Elle s'engage, partout où elle opère, pour permettre aux publics éloignés ou en difficulté, en particulier les jeunes, les femmes et les personnes avec autisme, d'apprendre autrement avec des dispositifs qui s'appuient notamment sur le numérique et le faire ensemble, pour qu'ils puissent trouver leur place dans la société.

La Fondation Orange œuvre également pour rendre la culture accessible au plus grand nombre et permettre à chacun de s'épanouir. Elle soutient ainsi des programmes originaux autour de la voix et de la musique, qui favorisent la rencontre et le dialogue entre les publics et les cultures ainsi que l'émergence d'une nouvelle génération de musiciens.

En complément, la Fondation Orange crée un fonds Urgence visant à répondre aux priorités des territoires et de certaines populations.

2. Evènements significatifs de l'exercice

2.1. Comptes 2025

Au cours de l'exercice, des abandons et remboursements de projets ont généré un produit d'exploitation 59k€.

3. Principes, règles et méthodes comptables

3.1. Référentiel

Changement de réglementation comptable

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/2025 ont été arrêtés conformément au règlement ANC n°2023-03 du 5 juillet 2023 en coordination avec le règlement et ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025.

Ainsi, pour tout exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2025, la fondation présente ses états financiers conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans le Règlement.

La première application du Règlement correspond au changement de réglementation, donc au changement de méthode comptable, y compris lorsque les conséquences de ce changement n'ont incidence que sur la présentation des états financiers.

Les dispositions du Règlement s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

L'impact sur les comptes 2025 est négligeable avec principalement le reclassement des abandons de projets en résultat d'exploitation, antérieurement inscrits en résultat exceptionnel.

Changement de présentation des comptes annuels

Lors du premier exercice d'application, la fondation présente le bilan et le compte de résultat conformément aux modèles figurant dans le présent règlement.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

3.2. Comparabilité des exercices

Le compte de résultat est présenté avec deux colonnes afin de permettre une comparabilité entre la présentation de l'exercice 2025 et l'exercice 2024.

3.3. Méthodes d'évaluation

3.3.1. Les immobilisations

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont inscrites au bilan pour leur coût d'acquisition. Elles sont amorties sur leur durée estimée d'utilisation sur le mode linéaire.

3.3.2. Les valeurs mobilières de placement et autres instruments financiers

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'achat hors frais d'acquisition.

A la clôture de l'exercice, elles sont évaluées à leur valeur probable de négociation.

La comparaison, effectuée, entre la valeur d'entrée dans le patrimoine et la valeur d'inventaire peut faire apparaître des plus-values ou des moins-values.

Seules les moins-values latentes affectent le résultat de l'exercice sous forme d'une dépréciation.

3.3.3. Les créances

Les créances sont inscrites au bilan pour leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée dès qu'apparaît un risque de non-recouvrabilité.

3.3.4. Les disponibilités

Les disponibilités comprennent des comptes bancaires et un compte sur livret.

3.3.5. Les provisions risques et charges

Les provisions pour risques et charges concernent les litiges éventuels et comprennent notamment, les provisions destinées à couvrir les risques de reversement des ressources non consommées à la clôture de l'exercice.

3.3.6. Les fonds dédiés

Le règlement ANC 2018-06 de l'autorité des normes comptables précise une adaptation des méthodes comptables afin de prendre en compte les spécificités des associations. Cela consiste, à la clôture de l'exercice à enregistrer au passif du Bilan en « fonds dédiés » la partie des ressources, affectées par le fondateur à des projets définis, qui n'a pas pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard, avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ».

Les engagements financiers de la fondation sur les projets sont constatés dans les fonds dédiés.

Les sommes inscrites au passif en « Fonds dédiés » sont rapportées en produit au compte de résultat au cours des exercices suivants, au fur et à mesure de la réalisation du projet défini, par le crédit du compte « Utilisations de fonds dédiés ».

3.3.7. Impôts

La fondation est assujettie à l'impôt sur les sociétés sur les produits de ses placements financiers (compte sur livret).

Au titre de l'exercice 2025, le montant de l'impôt dû s'élève à 22 863 euros.

4. Notes explicatives sur le bilan

4.1. Etat des créances

En euros	Brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant et charges constatées d'avance :	435	435	
Total	435	435	

4.2. Dépréciation

Aucune dépréciation d'actif n'a été constatée au cours de l'exercice.

4.3. Trésorerie

En euros	2025	2024	Variation
Compte sur Livret	4 050 518	6 087 317	-2 036 799
Intérêts courus sur Livret	95 262	163 201	-67 939
Valeurs mobilières de placement	0	0	0
Comptes courants	2 671 930	1 182 793	1 489 137
Total	6 817 710	7 433 311	-615 501

Le niveau de la trésorerie est en diminution de 615,5 k€ à la clôture des exercices respectifs.

4.4. Fonds dédiés

Le tableau de variations des fonds dédiés se trouve au page 11 de la présente annexe.

4.5. Etat des dettes

En euros	Brut	A un an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières div.				
Fournisseurs	139 708	139 708		
Dettes fiscales & sociales	22 863	22 863		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	3 762 525	3 762 525		
Prod. constatés d'avance				
Total	3 925 096	3 925 096		

Les dettes du poste « fournisseurs » sont composées :

- Des dettes fournisseurs pour 35,6 k€,
- Des factures fournisseurs non parvenues pour 104,1 k€.

La dette du poste « dettes fiscales & sociales » de 22 863 € est l'impôt sur les sociétés dû sur le compte Livret.

Les dettes du poste « Autres dettes » correspond principalement aux aides financières pour les projets engagés et non encore versées pour 3 762,3 k€.

4.6. Charges à payer par poste de bilan

En euros	Montant
----------	---------

Emprunts & dettes établissements de crédit	
Emprunts & dettes financières divers	
Fournisseurs	104 100
Dettes fiscales & sociales	
Autres dettes	3 762 525
Total	3 866 625

5. Notes explicatives sur le Compte de résultat

5.1. Versement du fondateur

En euros	2025
Société Orange	7 000 000
Société Orange ODC 2025	
Total	7 000 000

6. Autres informations

6.1. Effectif moyen

Néant

6.2. Rémunération des trois principaux dirigeants (Loi n°2006-586 du 23 mai 2006)

Les trois personnes entrant dans le champ d'application de la Loi sont :

- Président,
- Trésorier,
- Déléguée générale.

Les trois dirigeants ne sont pas salariés de la Fondation et ne perçoivent aucune rémunération au titre de cette fonction.

6.3. Engagements et sûretés réelles consentis et reçus

Les engagements financiers s'entendent de ceux qui ne figurent pas au bilan, tels que par exemple les cautions ; avals, hypothèques...

6.3.1. Engagements donnés

Néant

+

6.3.2. Engagements reçus

Néant

6.4. Evènements post-clôture

Néant

6.5. Contributions volontaires en nature

La fondation Orange bénéficie de 1 924 656 euros de contributions volontaires en nature. Celles-ci sont composées essentiellement des contributions réalisées par le fondateur.

Le fondateur dénommé la société Orange SA s'engage à majorer le programme d'action pluriannuel de la fondation d'entreprise Orange à hauteur d'une somme de 1 704 938 euros au titre de la mise à disposition gratuite de moyens nécessaires à son fonctionnement :

- 1 503 357 € pour les charges de personnel et des frais professionnels,
- 201 581 € pour la mise à disposition des locaux et des charges téléphone et d'informatique.

7. Tableau des fonds dédiés

Variation des fonds dédiés issue de :	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont remboursements		Montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
Contributions financières fondateur Société Orange	3 294 255	548 252	949 458			2 893 049	
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL	3 294 255	548 252	949 458	0		2 893 049	0

8. Avenant 4 pour 2025 maioration du programme d'action pluriannuel

AVENANT N°4 : PORTANT MAJORATION DU PROGRAMME D'ACTION PLURIANNUEL DE LA FONDATION D'ENTREPRISE ORANGE

Article 1er : Les statuts de la Fondation d'entreprise ORANGE créée le 16 mars 1993, prorogée par arrêté préfectoral du 8 décembre 2017 (FE6), publié au Journal Officiel du 17 janvier 2018 sont modifiés par le présent avenant en ce qui concerne le montant du programme d'action pluriannuel.

Article 2 : Conformément au tableau ci-dessous, la majoration du programme d'action pluriannuel par avenant n°2 correspond à :

- 1 704 938€ au titre de la mise à disposition gratuite de personnel et de moyens du Fondateur pour l'annuité 2025, intervenant à compter du 01/01/2025.

Article 3 : La majoration du programme pluriannuel sera présentée en annexe des documents comptables intitulée « majoration avenant n° 4 2025 ».

Article 4 : Le programme d'action pluriannuel 2023-2027 d'un montant initial de 35 000 000€ euros sera de 41 905 490,74€ suite à la déclaration du présent avenant en préfecture.

	Année 1 du PAP Comptes clôturés au 31/12/2023	Année 2 du PAP Comptes clôturés au 31/12/2024	Année 3 du PAP Comptes clôturés au 31/12/2025	Année 4 du PAP Comptes clôturés au 31/12/2026	Année 5 du PAP Comptes clôturés au 31/12/2027	TOTAL
Programme d'action pluriannuel initial (PAP) Issu des statuts du 24/11/2022 paru JO 10/10/2023	7 000 000,00 €	7 000 000,00 €	7 000 000,00 €	7 000 000,00 €	7 000 000,00 €	35 000 000,00 €
Montant de la majoration Arrondi sur salaire	68 657,50 €	49 524,42 €	78 588,82 €			196 770,74 €
Montant de subventions d'établissements publics français ou internationaux			155 000,00 €			155 000,00 €
Montant de la majoration Avenant N°2 du .../.../20...						
Montant de la majoration Avenant N°3 du .../.../20...						
a) Au titre du versement complémentaire						
b) Au titre de la mise à disposition de personnels ou de moyens	2 404 734,00 €	2 444 048,00 €	1 704 938,00 €			6 553 720,00 €
Nouveau PAP suite aux majorations déclarées	9 473 391,50 €	9 493 572,42 €	8 938 526,82 €	7 000 000,00 €	7 000 000,00 €	41 905 490,74 €

Fait à Issy les Moulineaux, le 30 mars 2026 en 2 exemplaires


Jacques ASCHENBROICH

Président du Conseil d'Administration d'ORANGE SA
Président de la Fondation d'entreprise ORANGE